

Concours de PH (CNPH) : Jeunes Médecins lassé des couacs à répétition

Alors que l'hôpital souffre du départ massif de praticiens hospitaliers, plusieurs candidats au concours ne le seront pas cette année, notamment pour des raisons uniquement liées à une logistique défailante dans l'organisation du concours.

Dans un précédent communiqué de presse, Jeunes Médecins vous faisait part des nombreuses non admission sans motif réel. Le CNG considère à ce stade qu'il n'y a eu « aucune atypie » dans le déroulement des épreuves, ce qui n'est pas un argument face aux nombreux témoignages dont nous avons été destinataire.

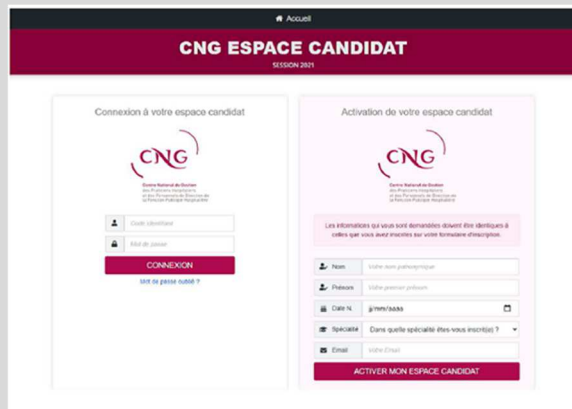
On peut certes nous opposer qu'ils ont déjà eu la chance de participer aux épreuves orales ! Car y participer relevait d'un véritable défi ! Pourquoi ? Parce que le système des convocations a été un vrai cafouillage. En effet, après avoir déposé en octobre toutes les pièces nécessaires pour le concours sur le site du CNG, ce qui est une avancée, (auparavant il fallait adresser les pièces par courrier), en revanche aucun mail de confirmation pour indiquer que le dossier était réceptionné et complet n'a été adressé aux candidats : premier écueil.

2^{ème} étape, alors qu'on pouvait imaginer que les convocations pour l'entretien oral allaient automatiquement être adressées aux candidats, et bien non, il fallait régulièrement se connecter sur le site du CNG pour connaître sa date de convocation. 3^{ème} étape, il fallait ensuite créer son espace personnel pour générer sa convocation indispensable pour se rendre à l'épreuve orale. Or, beaucoup ne le savaient pas.

Il y a bien eu le flash info suivant sur le site du CNG : mais encore fallait-il aller régulièrement sur leur site. Chose aberrante : aucune convocation n'a été adressée par mail ou courrier aux candidats !

« URGENT : Flash information du 1^{er} février 2022 : À l'attention de l'ensemble des candidats
Rappel : Les convocations individuelles seront accessibles par un lien sécurisé au minimum 2 semaines avant le début des épreuves de chaque spécialité.
Ce lien se situera dans la rubrique : « Inscription au concours ».

Il conviendra de suivre la procédure d'activation dès que votre spécialité sera mentionnée dans le flash info (inutile de tenter toute connexion si votre spécialité n'est pas spécifiée). Ce lien vous dirigera sur cette page (l'email à renseigner est celui que vous avez utilisé lors de votre inscription sur la plateforme) :



The image shows two screenshots of the CNG Espace Candidat website. The left screenshot is titled 'Connexion à votre espace candidat' and features a login form with fields for 'Email candidat' and 'Mot de passe', a 'CONNEXION' button, and a link 'Oubli de votre mot de passe ?'. The right screenshot is titled 'Activation de votre espace candidat' and displays a form for account activation with fields for 'Nom', 'Prénoms', 'Date N.', 'Spécialité', and 'Email', along with an 'ACTIVER MON ESPACE CANDIDAT' button. Both pages include the CNG logo and the text 'CNG ESPACE CANDIDAT' and 'SESSION 2021' at the top.

« Activer mon espace candidat, vous enverra un lien sur votre email pour activer votre compte et télécharger votre convocation. »

Nous avons prévenu nos adhérents, mais quid de tous les autres qui n'ont pas été informés et qui attendaient patiemment leur convocation par courrier ?

C'est la mésaventure qui est arrivée à l'une des candidates qui a été avertie de son épreuve orale par l'un des membres du jury le jour même (après une garde), qui s'est déplacée jusqu'à Rungis sur insistance de ce dernier mais qui n'a pas pu participer à l'épreuve car elle n'avait pas généré sa convocation ! Et pour cause, puisqu'elle n'était au courant ni des dates des épreuves ni de la démarche à effectuer en ligne... elle ne sera donc pas praticien hospitalier cette année !

Lassé par ces couacs à répétition alors même que l'hôpital public souffre de départs en masse, Jeunes Médecins demande à ce que les candidats qui n'ont pas pu se rendre aux épreuves orales par défaut d'information puissent repasser le concours dès cette session, sans quoi Jeunes Médecins saisira la juridiction compétente pour faire invalider les refus d'admission à ce concours.

Contact presse

Emanuel Loeb
Président Jeunes Médecins
president@jeunesmedecins.fr
06 50 93 64 60